



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **14 décembre 2020**

Délibération n° 2020-0248

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre de l'appel à projets Initiative et développement de l'insertion par l'activité économique (ID'IAE) - Année 2020 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Le Booster de Saint Jean - Année 2020

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi

Rapporteur : Monsieur le Président Bernard

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : lundi 30 novembre 2020

Secrétaire élu : Monsieur Valentin Lungenstrass

Affiché le : mercredi 16 décembre 2020

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, MM. Blanchard, Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burillon, Burrinand, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Chihi, Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debû, Mmes Dehan, Delaunay, MM. Devinaz, Diop, Doganel, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Dupuy, Edery, El Faloussi, Etienne, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, MM. Galliano, Gascon, Mme Georgel, MM. Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Groult, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Lecerf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, M. Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, MM. Thevenieau, Uhlrich, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme Petiot (pouvoir à M. Vieira).

Conseil du 14 décembre 2020**Délibération n° 2020-0248**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre de l'appel à projets Initiative et développement de l'insertion par l'activité économique (ID'IAE) - Année 2020 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Le Booster de Saint Jean - Année 2020**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 novembre 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Par délibération du Conseil n° 2015-0939 du 10 décembre 2015, la Métropole de Lyon a adopté le PMI'e pour la période 2016-2020, organisé autour de 3 ambitions : développer l'offre d'insertion par les entreprises, construire une offre de service orientée vers l'accès à l'activité des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) et porter un projet commun pour un territoire métropolitain exemplaire.

Au regard de ces objectifs, l'accompagnement des bénéficiaires du RSA est un élément fondamental car il doit venir faciliter la mise en mouvement des personnes vers l'activité et accroître leur employabilité.

Les employeurs que sont les structures d'insertion par l'activité économique (entreprises d'insertion, ateliers/chantiers d'insertion, associations intermédiaires et entreprises de travail temporaire d'insertion) constituent un levier d'insertion par l'emploi facilitant la professionnalisation de bénéficiaires du RSA pour une meilleure intégration professionnelle sur le marché du travail.

Dans le cadre du renouvellement de sa politique de soutien à l'insertion par l'activité économique (IAE), la Métropole a mené en 2017 une concertation associant l'ensemble des structures et leurs têtes de réseau. Ces échanges ont permis aux structures de faire part de leurs difficultés et attentes pour faire éclore des projets innovants susceptibles d'apporter des solutions nouvelles en termes d'insertion des publics et de diversification d'activités dans un contexte de fragilité financière du secteur. Sur la base de cette concertation, et à l'aune des compétences métropolitaines, la rénovation de la politique de soutien de l'IAE s'articule autour de 3 axes clés :

- soutien au développement de l'insertion : dynamisation des parcours professionnels, professionnalisation des personnels d'encadrement, évaluation de l'impact social de l'accompagnement socio-professionnel, etc.,
- soutien au développement économique : décloisonnement du secteur, intégration à l'économie locale, professionnalisation de la fonction commerciale, stratégie d'affaires, etc.,
- soutien au développement d'innovation sociale : diversification des activités, nouvelles organisations du travail, nouvelles modalités d'acquisition de compétences, etc.

Le soutien à l'innovation et au développement économique des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) est fondamental pour accroître l'employabilité des personnes éloignées de l'emploi en permettant :

- le recrutement et la professionnalisation en leur sein de bénéficiaires du RSA,
- la réalisation de supports d'activités utiles socialement, viables économiquement et porteurs de débouchés en termes d'emploi.

Dans le contexte actuel de crise sanitaire qui a fortement impacté ces structures et du plan ambition IAE lancé par l'Etat fin 2019, il s'agit aujourd'hui de renforcer le pouvoir d'action et d'adaptation des structures pour qu'elles renouvellent leur manière de faire. Il s'agit notamment qu'elles se tournent vers de nouveaux secteurs et types de prestations qui leur permettront de développer leur activité et favoriseront l'accès à l'emploi durable des personnes recrutées dans ce cadre.

À ce titre, une démarche est actuellement conduite avec la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE), Pôle emploi, le Département du Rhône et la Métropole pour mieux articuler les modalités de soutien et les stratégies de renouvellement, entre tous les financeurs du secteur, à l'échelle départementale et métropolitaine, et en s'appuyant sur l'expertise et les attentes des structures elles-mêmes.

Dans l'immédiat, la présente délibération propose de soutenir plusieurs projets dans le cadre des dispositifs existants à ce jour.

II - Soutien aux projets innovants dans le champ de l'insertion par l'activité économique

Par délibération du Conseil n° 2018-2614 du 16 mars 2018, la Métropole avait approuvé le lancement d'un appel à projets en faveur de l'innovation des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE).

La deuxième édition de l'appel à projets en 2019 avait permis l'émergence de nouveaux projets pour 5 structures (délibération du Conseil n° 2019-3843 du 4 novembre 2019). Ces projets sont encore en cours de finalisation (jusqu'en décembre 2020), le bilan intermédiaire est positif, les structures sélectionnées ont notamment créé de nouvelles activités pour assurer leur développement économique, ou développer des actions mutualisées dans une dynamique territoriale.

Cet appel à projets a, par conséquence, été renouvelé en 2020.

Il a pour objectifs de :

- redynamiser des projets de structure par le repérage et le soutien de nouvelles idées,
- créer une dynamique territoriale et une émulation autour de l'innovation,
- faire des acteurs de l'IAE des organisations en pointe de l'innovation sociale,
- mieux prendre en compte les nouvelles réalités sociologiques du travail impactant les pratiques de l'insertion professionnelle,
- anticiper les mutations socio-économiques du secteur et de sa filière d'activité.

Les SIAE, en tant qu'organisation d'utilité sociale à la croisée des politiques de l'emploi et du développement économique, ont en effet besoin de renouveler et d'adapter leurs modes de faire en termes d'insertion des publics accueillis et d'intégration à l'économie locale.

L'appel à projets a été lancé le 18 juin 2020 avec une enveloppe globale de 200 000 € maximum et un nombre maximum de 7 projets pouvant être retenus.

Sur 9 projets réceptionnés, 7 ont été proposés à un jury, réuni le 24 septembre 2020, composé de :

- la Métropole,
- DIRECCTE,
- Pôle emploi,
- Coorace (COORDination des associations d'aide aux chômeurs par l'emploi) en tant que représentant des réseaux de l'IAE.

Les projets et montants proposés sont les suivants :

1° - Projet de l'atelier et chantier d'insertion (ACI) Aiden Chantier : 29 600 €

Aiden Chantier intervient notamment dans le maraîchage biologique. L'association projette de développer des carrés potagers sur le site de la Mouche (Lyon 7°), appartenant à réseau et transport d'électricité (RTE). Les carrés seront ensuite mis à disposition des salariés ou habitants du quartier selon un système d'abonnement, tout en étant entretenus par des salariés en insertion.

Le projet, d'un montant total de 62 350 €, est co-financé par l'État (20 800 €, acquis), les Cigales (5 000 €), et des recettes propres (6 950 € de recettes attendues). La part de la Métropole, 29 600 €, représente 47 % du budget de l'action.

RTE intervient financièrement en investissement pour préparer le terrain et le rendre propre au maraîchage (120 000 €), tandis que la Métropole investit pour réaménager les voiries aux abords du terrain et le rendre accessible, dans le cadre du projet d'aménagement du secteur, hors budget ID'IAE.

2° - Projet de l'entreprise d'insertion (EI) Envie Rhône pour le compte de l'association Repères Métropole : 23 800 €

Repères Métropole est une association regroupant 12 SIAE, portée par Envie Rhône, dans le but de mutualiser et améliorer la sortie à l'emploi du public en fin de parcours IAE. Après trois ans d'existence, la structure a besoin de repenser ses modes d'intervention pour être plus efficace auprès du public (préparation à l'emploi) et des entreprises (prospection et accompagnement du public recruté). Elle vise à créer une "plate-forme de service RH pour l'inclusion", ouverte à plus de SIAE pour accompagner un public plus important.

Le projet, d'un montant total de 34 000 €, est co-financé par l'État (10 200 €). La part de la Métropole, 23 800 €, représente 70 % du budget de l'action.

3° - Projet de l'association REED : 30 000 €

Le projet, intitulé "Ouvrir le champ des possibles pour les jeunes pris en charge par la protection de l'enfance", vise à intégrer un public de 16 à 19 ans au sein de parcours IAE. Il concernera en priorité des jeunes de l'ASE en rupture de parcours, ainsi que des jeunes porteurs de handicap. Monté en lien avec Le Prado, il permettra de proposer une solution d'accès à la formation et à l'emploi à ce public, tout en maintenant un accompagnement social adapté par Le Prado.

Le projet, d'un montant total de 45 455 €, est co-financé par l'opérateur de compétences (OPCO) pour la partie formation (15 455 €, acquis). La part de la Métropole, 30 000 €, représente 65 % du budget de l'action.

4° - Projet de l'atelier et chantier d'insertion (ACI) Les Brigades nature : 30 000 €

Les Brigades nature interviennent principalement dans le secteur des espaces verts. La structure constate cependant que très peu de ses salariés parviennent à intégrer un parcours de formation dans ce domaine, du fait de pré-requis trop élevés à l'entrée. Elle envisage de ce fait de construire un parcours de formation en interne pour ses propres salariés, afin de les amener vers une qualification dans le domaine des espaces verts, et ainsi de leur permettre un accès facilité à l'emploi durable.

Le projet, d'un montant total de 58 500 €, est co-financé par l'État (20 000 €), et par des fonds propres (8 500 €). La part de la Métropole, 30 000 €, représente 51 % du budget de l'action.

5° - Projet de l'entreprise d'insertion (EI) Tremplin bâtiment : 27 126 €

Tremplin bâtiment, associé à Envie Rhône, Serfim, Le 107 et Lyon Métropole habitat (LMH), porte le projet Chantier R, qui vise à améliorer le tri sur les chantiers du bâtiment, afin d'augmenter le taux de recyclage des matériaux de chantier. Tremplin bâtiment est une EI spécialisée dans le bâtiment, ce projet lui permettrait de diversifier son activité, et de cette manière proposer de nouvelles opportunités d'insertion au public qu'elle accompagne.

Le projet, d'un montant de 94 522 € pour la première année, est co-financé par l'État (20 000 €, acquis, et 4 861€ aide au poste), et l'agence de la transition écologique (ADEME) (53 910 €). La part de la Métropole, 27 126 €, représente 23 % du budget de l'action. Le montant prévisionnel global de l'action pour Tremplin bâtiment pour les 2 ans, est de 119 800 €.

La Métropole soutient par ailleurs l'association Le 107 pour son rôle de coordinateur de ce projet, sur ses lignes économie circulaire et économie sociale et solidaire (ESS), à hauteur de 14 663 €.

6° - Projet de l'entreprise de travail temporaire d'insertion (ETTI) Girol Interim (groupe Icare) : 30 000 €

Girol Interim envisage de déployer une démarche RH intitulée VITA AIR. L'enjeu est de contribuer à la sécurisation des parcours professionnels en travaillant à une meilleure adéquation entre emplois offerts (par les salariés en parcours d'insertion) et savoir-faire requis (par le secteur marchand) grâce à un accompagnement rapproché des travailleurs. L'objectif final est de pouvoir mieux positionner le public en insertion auprès des entreprises.

Le projet, d'un montant total de 58 142 €, est co-financé par 28 142 € de recettes prévisionnelles. La part de la Métropole, 30 000 €, représente 51 % du budget de l'action.

7° - Projet de l'atelier et chantier d'insertion Ideo Fil en Forme : 10 000 €

Fil en Forme est un ACI de couture installé à Lyon 9°. Il connaît un déficit structurel du fait d'une dépendance forte à un marché public de la Ville de Lyon pour fabriquer les rideaux des écoles. Il souhaiterait se diversifier pour trouver de nouveaux débouchés, et ainsi proposer un support d'activités plus varié (toujours autour de la couture) à ses salariés en insertion. Il propose un projet de "Up cycling" à partir de déchets de tissu. Le jury a cependant jugé que le projet n'était pas assez mûr pour être retenu en l'état, mais que la démarche de la structure, de rechercher un nouveau modèle économique et une diversification, était la bonne. Il est proposé d'accompagner la structure sur ce volet, et non sur l'intégralité de la démarche soumise à ID'IAE. Cette démarche représente 10 000 € sur les 30 000 € demandés par la structure.

Le projet initial, d'un montant total de 51 910 €, est co-financé par l'Etat (19 910 €, acquis). Le financement initialement demandé à la Métropole était de 30 000 €, il est proposé de retenir un montant de 10 000 €, soit 19 % du montant initialement prévu pour le projet.

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 180 526 € dans le cadre de l'appel à projets ID'IAE 2020 dont les actions retenues se dérouleront sur la période du 1^{er} décembre 2020 au 31 décembre 2021.

III - Soutien à l'association Le Booster de Saint-Jean déployé sur le territoire de Villeurbanne Saint-Jean dans le cadre de l'expérimentation nationale Territoire Zéro Chômeur de longue durée (TZCLD)

1° - Contexte

TZCLD est une expérimentation territoriale qui vise à résorber le chômage de longue durée. Pour ce faire le projet vise, pendant 5 ans, à recruter des demandeurs d'emploi de longue durée (DELD), en contrat à durée indéterminée (CDI) à temps choisi et sans sélection, au sein d'entreprises à but d'emploi (EBE) pour exercer des activités non concurrentes avec les activités économiques déjà implantées sur le territoire. Au niveau local, l'expérimentation est pilotée par un comité local pour l'emploi (CLE), réunissant de nombreux acteurs territoriaux dont la Métropole.

Le quartier Saint-Jean de la Ville de Villeurbanne fait partie des 10 territoires habilités au niveau national, suite à la loi d'expérimentation territoriale visant à résorber le chômage de longue durée, n° 2016-231 du 29 février 2016. Deux structures y ont été créées : l'EBE Emerjean et l'association le Booster de Saint-Jean. Le Booster agit pour le compte du CLE, et son activité est répartie en deux branches : le Booster d'activités et le Booster de talents pour lequel l'association sollicite un financement de la Métropole. Il concerne les actions d'accompagnement des demandeurs d'emploi du quartier Saint-Jean vers la formation ou l'emploi dans l'EBE ou d'autres entreprises.

2° - Compte-rendu des actions soutenues en 2019

Par la délibération du Conseil n° 2019-3843 du 4 novembre 2019, une subvention d'un montant de 50 000 € a été attribuée à l'association dont 30 000 € pour son action "booster de talents".

Jusqu'à fin 2019, la mobilisation des personnes privées d'emploi se faisait lors de portes ouvertes organisées une fois par semaine au cœur du quartier Saint-Jean. Plus de 40 portes ouvertes ont eu lieu sur l'année 2019, mobilisant chacune entre 2 et 5 nouvelles personnes.

Fin 2019, des réunions d'informations collectives ont été mises en place avec l'implication des acteurs locaux de l'emploi chargés de flécher les invitations. La première réunion qui a eu lieu le 17 décembre 2019 a vu la participation de 20 personnes privées d'emploi. Les personnes intéressées suite aux portes ouvertes ou réunions collectives se voient proposer un entretien individuel spécifique qui vise à recueillir leurs souhaits professionnels, leurs compétences et leurs expériences.

En 2019, 40 personnes ont été accueillies en entretiens individuels.

Enfin, un "comité d'agitation" vient conclure le parcours en décidant de l'éligibilité de la personne pour entrer dans l'EBE ou en proposant d'autres solutions ou possibilités d'emploi.

Ces actions s'inscrivent dans l'objectif d'atteindre "l'exhaustivité territoriale composite", qui désigne le fait pour le territoire habilité d'être en mesure de rencontrer toutes les personnes privées durablement d'emploi et de pouvoir proposer à tous les volontaires une solution non uniquement centrée sur les recrutements dans l'EBE.

3° - Programme d'actions 2020

Pour 2020, l'association souhaite mener 3 missions principales :

- poursuivre la stratégie d'exhaustivité en rencontrant de nouvelles personnes privées d'emploi avec un focus sur les jeunes inscrits à la mission locale et sur les bénéficiaires du RSA, en lien avec la Métropole,
- accompagner les salariés d'Emerjean à travers le programme "Re-Booster", afin de faciliter le lien entre les salariés qui ont un projet et une interlocutrice dédiée au sein de Pôle emploi,
- se positionner en tant que ressource pour répondre aux besoins en compétences identifiés par l'EBE en définissant les mesures qui impliquent des recrutements, en imaginant une ingénierie innovante de recrutement pour assurer la réussite de leur intégration et en assurant le suivi de la prise de poste.

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 30 000 € pour un budget prévisionnel de 71 500 € au profit de l'association Le Booster de Saint Jean pour le financement des actions présentées ci-dessus.

Courant 2021, un nouveau programme de travail avec le Booster devrait être établi et proposé à l'assemblée délibérante dans le cadre du rôle que cette association pourrait jouer dans l'appui à la candidature de nouveaux territoires expérimentateurs de la démarche TZC sur l'agglomération.

Pour mémoire, la seconde loi d'expérimentation sur le dispositif TZCLD est entrée dans une dernière étape d'examen parlementaire et devrait donc être adoptée selon le calendrier prévu, d'ici fin 2020 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution, pour l'année 2020-2021, des subventions de fonctionnement au profit des différentes structures de l'IAE au titre de l'appel à projets ID'IAE d'un montant de :

- 29 600 € au profit de l'association Aiden Chantiers,
- 23 800 € au profit de l'EI Envie Rhône,
- 30 000 € au profit de l'association REED,
- 30 000 € au profit de l'association Les Brigades nature,
- 27 126 € au profit de l'EI Tremplin bâtiment,
- 30 000 € au profit de l'ETTI Girol Interim,
- 10 000 € au profit de l'association Ideo Fil en forme ;

b) - la convention-type à passer entre la Métropole et chacune des structures retenues suite à l'appel à projets ID'IAE selon le modèle joint ;

c) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement au profit de l'association Le Booster de Saint-Jean pour un montant de 30 000 € ;

d) - La convention à passer entre la Métropole et l'association Le Booster de Saint-Jean, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de la subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 210 526 €, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2020 et 2022 - chapitre 017 - opération n° 0P36O5139.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 16 décembre 2020.